

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 6 JUIN 2023 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente
La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente
Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent
Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 2 mai 2023 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de mai 2023 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 26 mai 2023 (dépôt)
 - 5.3 Règlement à l'étude / dépôt / avis de motion / adoption
 - 5.3.1 Projet intégré (résolution)
 - 5.3.2 Projet : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires
 - 5.1 Politique linguistique de l'État - Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration (résolution)
 - 5.2 Bureau municipal – Enregistreur pour système de caméra
 - 5.3 Soirée reconnaissance des finissants : date – remis des bourses - budget (résolution)
 - 5.4 Prochaine rencontre avec le Conseil jeunes Scotstown – 5 septembre 2023 à 18 h (résolution)
 - 5.5 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : juin 2023
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Incendie

- 6.1.1 Candidat pompier (résolution)
- 6.1.2 Rapport des purges des bornes incendie et recommandations
 - 6.1.2.1 Travaux en régie (résolution)
 - 6.1.2.2 Vérification et réparation de bornes incendie (réparation)

7. Voirie

- 7.1 Travaux :
 - 7.1.1 Chemin Dell - Rechargement (résolution)
 - 7.1.2 Travaux drainage et érosion provenant de la rue Coleman : location machineries et achat de matériaux granulaires et fournitures (résolution)
 - 7.1.3 Travaux de pavage (résolution)
 - 7.1.4 Travaux rue Albert : réfection du trottoir (résolution)
 - 7.1.5 Résidus e vieux fer : procédures pour élimination (résolution)
 - 7.1.6 Vérification pour état d'arbres (chemin Victoria Ouest) (résolution)

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

- 8.1 TECQ – Rue de Ditton
 - 8.1.1 Plan de marquage à toutes les intersections (résolution)
 - 8.1.2 Travaux : Muret - 39 rue de Ditton (résolution)
 - 8.1.3 Travaux : Trottoir – 11 rue de Ditton (résolution)
 - 8.1.4 TECQ : Sciage de la bordure devant le 106 rue de Ditton afin d'élargir l'entrée du citoyen (résolution)
- 8.2 Travaux à prévoir : réseaux municipaux
 - 8.2.1 Nettoyage des vannes de rues (résolution)
 - 8.2.2 Réparation : vanne à l'intersection de la rue Osborne et rue du Parc – travaux d'excavation (résolution)
 - 8.2.3 Rue JB-Godin – Excavation pour remplacement de conduites excavation – Location machinerie, matériaux granulaires et fournitures (résolution)
 - 8.2.4 Rue Osborne – Installation de nouvelles conduites : excavation – Location machinerie, matériaux granulaires et fournitures (résolution)
- 8.3 Service intermunicipal LSHLC
 - 8.3.1 Embauche d'un employé (résolution)
 - 8.3.2 Rémunération chauffeur temporaire (M. Gaétan Valcourt) (résolution)
 - 8.3.3 Demande de carte de crédit pour achat de carburant et fournitures (résolution)
 - 8.3.4 Remerciements à la Municipalité de Bury : aide par employés (résolution)
 - 8.3.5 Demande d'estimation de dalle de béton pour lavage du véhicule (résolution)
- 8.4 Dossier : Demande de la MRC - Modernisation de la collecte sélective et projet de résolution modifié (résolution)
- 8.5 Attestation d'assainissement municipal – Aide technique d'Aquatech (résolution)
- 8.6 Dossier : Résolution demandée par la MRC : Adhésion au projet de regroupement d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques (résolution)

9. Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Étude pour autorisation dans le cadre du REAFIE-VA (résolution)
- 9.2 Projet de construction résidence sur la rue Gordon et façade sur la rue publique et demande estimation des coûts pour le prolongement du réseau électrique (résolution)
- 9.3 Projet de lotissement – Lot 4 774 133 – (165 rue de Ditton) – Fonds de parc (résolution)

- 9.4 Résolution demandée par la MRC : FRR Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale - Projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste (résolution)
- 9.5 Suivi des dossiers d'inspection – 71 rue Albert (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Autorisation vente de boisson par les Loisirs Hampden-Scotstown à la Fête de la Pêche et la Fête nationale du Québec au Parc Walter-MacKenzie (résolution)
- 10.2 Travaux au Parc Walter-MacKenzie, Le Petit Écossais, bloc sanitaire, Camping de la rivière étoilée
 - 10.2.1 Parc Walter-MacKenzie (relocalisation du quai (résolution)
 - 10.2.2 Petit Écossais : Réparations dans le bâtiment (résolution)
 - 10.2.3 Bloc sanitaire : travaux plomberie et robinets (résolution)
 - 10.2.4 Camping de la rivière étoilée : compteur d'eau (résolution)
- 10.3 Abri-bois – Travaux électriques pour repositionner les prises de courant (résolution)
- 10.4 Discussion pour local pour les activités de la Relève du Haut-Saint-François (résolution)
- 10.5 L'ultra-trail du Mont-Mégantic (80km) le 8 juin 2024 entre 6 h et 21 h

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

- 11.1 Démarche auprès de la FQM et de l'UMQ – Intervention relativement aux retards des dépôts des états financiers (résolution)
- 11.2 Ami du ciel étoilé - Désignation de l'Hôtel de Ville (résolution)
- 11.3 Numéros civiques pour appartements au 50 Victoria Ouest (résolution)
- 11.4 Numéro civique – Ajout de logement : 105 de Ditton (résolution)
- 11.5 Modification de la date de l'atelier du mois de juin (résolution)
- 11.6 Garage municipal : travaux d'électricité et arrêt de neige (résolution)
- 11.7 Marquage des espaces de stationnement sur Victoria Ouest (résolution)
- 11.8 Mandat pour surveillance des travaux rue De Ditton (résolution)
- 11.9 Maison des Jeunes – Diverses demandes pour le local (à l'étude)
- 11.10 Comité des Loisirs Hampden-Scotstown – Demandes (à l'étude)
- 11.11 Demande d'estimé pour abattage arbres - 108 chemin Victoria Ouest (résolution)
- 11.12 Fonds de parcs – Lot 4 774 133 du Cadastre du Québec (résolution)
- 11.13 Fonds de parcs – Lot 4 773 938 et 6 549 801 du Cadastre du Québec (résolution)
- 11.14 Journal L'Événement
- 11.15 Vacances de la directrice générale (résolution)
- 11.16 _____
- 11.17 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. **Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour envoyé par courrier électronique il y a quelques jours ;

2023-06-269

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉE

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 par courrier électronique pour l'atelier du 30 mai dernier;

ATTENDU QUE le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-270

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 et acceptent son adoption.

ADOPTÉE

4. **Période de questions : sujets divers**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

Les membres du conseil font rapport sur leurs comités, à savoir :

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, explique certains dossiers importants que la MRC du Haut-Saint-François traite actuellement : milieux humides et le dossier de la Modernisation de la collecte sélective.

Il remercie les membres du comité des Loisirs Hampden-Scotstown pour l'organisation et la tenue de la Fête de pêche ainsi que les bénévoles pour cette belle activité.

Madame Cathy Roy, conseillère, indique que le comité des Loisirs Hampden-Scotstown prépare les festivités pour la Fête nationale du Québec.

Monsieur Martin Valcourt, conseiller, explique qu'il est allé voir l'état de certains arbres sur le chemin Victoria Ouest ainsi que le terrain du 108, chemin Victoria Ouest pour les travaux visant à les problèmes d'érosion qui est provoquée par les drains pluviaux de la rue Coleman.

5.2 **Finance :**

5.2.1 **Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 2 mai 2023 selon le règlement 407-12 (résolution)**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023**

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2023-06-271

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 1 872,05 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

Récupération L. Maillé 2016	Récupération cerf (rue Albert)	287,44 \$
Philippe Mercier Inc.	Garage municipal : Inst. prise ext. garage-Branch. circuit panneau élect.	248,09 \$
Fontaine Électronique Vitres D'Auto	LSHLC : Vérification radio FM/CB : coupleur noir 48"	126,36 \$
JN Denis Inc.	LSHLC : changer pneu	634,51 \$
JN Denis Inc.	LSHLC : Réparer crevaison arrière droit- renf. Rode suspension	180,59 \$
Municipalité de Bury	LSHLC : Aide 2 employés pr collectes	395,06 \$
	TOTAL :	1 872,05 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de mai 2023 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

Services EXP Inc., Les	TECQ - Caractérisation environ. sols rue Ditton	11 497,50 \$
Maheux, Jocelyne	Remboursement : AMAZON : fil HDMI	22,98 \$
Maheux, Jocelyne	Remboursement : AMAZON : protecteur évier - cuisine HV	27,58 \$
Ministère de la Sécurité publique	Sûreté Québec cotisation 2023 - 1er vers.	12 312,00 \$
Maheux, Jocelyne	Remboursement : POSTES : info Scotstown 5 mai 2023	57,39 \$
DUBÉ Équipement bur.	Papeterie	290,40 \$
Cloutier, Rémi	Ent. Et Déneigement chemins hiver - rues : 5/5 final	5 978,70 \$
Municipalité Hampden	Ent. Et Déneigement chemins hiver : rte 257 3/5 final	3 374,00 \$
Polard, Monique	Remboursement : CANADIAN TIRE: remb. achat de batteries	57,97 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-04	247,02 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	231,24 \$
Récupération L. Maillé	Récupération cerf (rue Albert)	287,44 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-08	131,07 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-09	120,08 \$
Désilets, Marc-Olivier	Frais déplacements - Avril 2023	102,27 \$
Beauchemin Jérémy	Frais déplacements - avril 2023	69,32 \$
Urbatek	Inspection en bâtiments & environ. – Avril	3 702,77 \$
Visa Desjardins	Frais annuels : cartes crédit	20,28 \$
Beauchesne Daniel	Travaux : fuite d'eau : Victoria Ouest, nettoyer fossé station épuration, rue Hope : pluvial: 14-25 avril-3 mai	990,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-11	410,30 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-10	183,61 \$
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Renouvellement adhésion	70,00 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : Frais de poste – recom.	12,45 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : Frais de poste	5,90 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : Poste chlore : vinaigre	3,79 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : Station épuration : corde	7,22 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-12	204,61 \$
Ressorts Robert	Serv. Int. LSHLC - entretien camion : Urée	367,69 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-16	345,08 \$
Polard, Monique	Déplacement de 21-03 au 11-05-2023 : MRC, Hampden	98,93 \$
Charron René	Service incendie : déplacement : chercher équipement	126,48 \$
Infotech	Contrat soutien SYGEM 2023-2024	6 501,84 \$
Hydro-Québec	Hôtel de Ville	786,82 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-17	233,40 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-18	365,36 \$
Visa Desjardins	Entretien terrain / pelouse : carburant	146,27 \$
Visa Desjardins	Voirie : carburant	163,78 \$
Visa Desjardins	Carburant - erreur MP et rembourser	76,42 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-18	245,38 \$
Visa Desjardins	Postes Canada - Info-Scotstown - Mai # 2	55,16 \$
Maheux, Jocelyne	Rembourser : AMAZON : clipboards, enveloppes plastics	48,16 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-24	154,54 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-23	255,29 \$
GLS (Dicom Express)	Transport Robinet boisseau CHEM – W64141803	38,91 \$
Alarme CSDR	Garage : modification pour ajout utilisateur système alarme	17,25 \$
Alarme CSDR	Hôtel de Ville : retrait utilisateurs système alarme	17,25 \$
Alarme CSDR	Hôtel de Ville : réparation carillon d'entrée	155,80 \$
Les Entreprises Myrroy	Balayage des rues	5 173,88 \$
MRC du HSF	Avril - téléphonie, échange plan1	125,74 \$
Philippe Mercier Inc.	Garage municipal : Inst. prise ext. Garage – Branchement circuit panneau élect.	248,09 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	408,36 \$
Fontaine Électronique	LSHLC : Vérification radio FM/CB :	126,36 \$
Vitres D'Auto	coupleur noir 48"	
JN Denis Inc.	LSHLC : changer pneu	634,51 \$
JN Denis Inc.	LSHLC : Réparer crevaison arrière droit-renf. Rode suspension	180,59 \$
Municipalité de Bury	LSHLC : Aide 2 employés pour collectes	395,06 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-26	266,16 \$
Englobe Corp.	TECQ - Contrôle qualité matériaux	4 807,13 \$
Solutions Supérieurs S.E.C. - Sany	Poste chlore : Javel	883,01 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-26	158,25 \$
Ressorts Robert	LSHLC : Prestone - lave vitre – savon	217,88 \$
AQUATECH	Exploitation réseau entente forfaitaire - mai 2023	4 886,23 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-30	220,28 \$
Garage JB Laroche Inc.	Camion collecte: reconstruit valve réservoir à pompe	986,26 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

Centre D'Extincteur SL	Location machine à pression boyau	114,98 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	1 744,14 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation ordinateur personnel janv. à juin 2023	150,00 \$
Maxime Désilets	Utilisation ordinateur personnel janv. à juin 2023	150,00 \$
CARACTERE GRAS	Site web - changer calendrier ordure – ajout contenu	178,21 \$
SP Medicale	Incendie : batterie et électrode pr défibrillateur	859,55 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-05-31	258,30 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-06-01	217,52 \$
Fonds d'Infor. Territoire	Frais avis de mutation 28 050 514	6,15 \$
Régie de récupération de l'Estrie	Centre de tri - 2e versement	934,50 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-06-01	127,94 \$
Visa Desjardins	Postes Canada - lettres recommandées	25,14 \$
Hydro Québec	Éclairage public	654,97 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Voirie Aqueduc & Bloc Sanitaire	177,87 \$
Brenntag Canada inc.	Ferric Sulphate - Station epuration	4 187,99 \$
Bell Canada	Bureau 2e ligne	93,66 \$
Bell Canada	Garage municipal / caserne incendie	93,75 \$
Bell Canada	Poste chlore	82,22 \$
Bell Canada	Station épuration	82,22 \$
Les Transports Stanley Taylor (2015) inc.	Lingwick - Collecte encomb. – Printemps	2 318,48 \$
Les Transports Stanley Taylor (2015) inc.	Chartierville - Collecte encomb. – Printemps	1 754,52 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation ordinateur personnel - Juillet 2023	25,00 \$
Maxime Désilets	Utilisation ordinateur personnel - Juillet 2023	25,00 \$
Doris Bolduc	Commandite - Marche cause cancer	50,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC- Carburant - 2023-06-06	293,24 \$
Camion Excel. Peterbilt	Camion - solde facture 12L20402001	3 305,53 \$
Camion Excel. Peterbilt	Camion - solde facture 12L20402003	1 141,09 \$
Camion Excel. Peterbilt	Frais assurance	66,11 \$
Camion Excel. Peterbilt	Pièces	83,95 \$
Camion Excel. Peterbilt	Location camion – Mai	13 941,07 \$
Camion Excel. Peterbilt	Camion loué - ajustement location	90,25 \$
Les Transports Stanley Taylor (2015) Inc.	La Patrie - Collecte encomb. – Printemps	3 195,74 \$
Revenu Canada	Remises employeur - Mai 2023	2 071,37 \$
Revenu Québec	Remises employeur - Mai 2023	8 555,53 \$
Salaire du 1er mai au 31 mai 2023		12 488,21 \$
	Total	129 879,69 \$

2023-06-272

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.
ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2023-06-273

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de juin 2023 à la somme de 30 125 \$:

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023**

CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total		250 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	300,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	225,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$
02-130-01-414	Informatique - Logiciels	0 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	400,00 \$
Sous-total		1 625 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes-fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		4 250 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile et graisse	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	0
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		5 650 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023**

02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	400,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	400,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-455-55-446	LSHLC – Services chauffeur - remplaçants	500,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		16 050 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total		0,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	200,00 \$
Sous-total		2 300 \$
	TOTAL :	30 125,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 26 mai 2023 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 26 mai 2023 a été remis aux membres du conseil avec les documents remis pour l'atelier qui avait lieu à cette date.

5.3 Règlement à l'étude / dépôt / avis de motion / adoption

5.3.1 Projet intégré (résolution)

Considérant que des propriétaires de grands terrains projettent des lotissements visant la vente pour la construction d'habitation;

Considérant que des terrains ont des grandes superficies qui pourraient permettre plus d'une résidence;

2023-06-274

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal étudie la possibilité de modifier le règlement de zonage pour inclure un projet intégré d'habitation qui permettrait un regroupement sur un même terrain initial, de 2 ou plusieurs bâtiments résidentiels, ayant en commun certaines utilisations comme des espaces de circulation (allée véhiculaire privée), de stationnement, des équipements

récréatifs, des aires communes naturelles ou à usage récréatif. Les projets intégrés d'habitation sont autorisés à certaines conditions dans les zones de type « R ».

Un projet de règlement sera soumis au conseil municipal après vérification avec le département d'urbanisme de la MRC du Haut-Saint-François pour la conformité avec le schéma d'aménagement.

ADOPTÉE

5.3.2 Projet : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires (résolution)

2023-06-275

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal étudie la possibilité de modifier le règlement de zonage pour autoriser l'utilisation de conteneurs comme bâtiment complémentaire selon certaines dispositions quant à la superficie du terrain, la distance des marges de recul, l'esthétique, etc.

Un projet de règlement sera soumis au conseil municipal après vérification avec le département d'urbanisme de la MRC du Haut-Saint-François pour la conformité avec le schéma d'aménagement.

ADOPTÉE

5.4 Politique linguistique de l'État - Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration (résolution)

Considérant que deux projets de règlements découlant du PL 96 ont été sanctionnés et publiés à la Gazette officielle le 17 mai dernier et affecteront votre quotidien. Ils font suite à la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (PL 96) qui a été sanctionné le 1er juin 2022 et qui a apporté des modifications à la [Charte de la langue française](#) (la Charte);

Considérant que la Charte s'applique entre autres aux municipalités, aux régies intermunicipales, aux offices municipaux et régionaux d'habitation, de même qu'aux organismes relevant de l'autorité d'une municipalité et participant à l'administration de son territoire (exemple : un centre local de développement). Au niveau de la Charte, toutes ces entités font partie des « organismes de l'Administration »;

Considérant que les organismes municipaux non reconnus par l'article 29.1 de la Charte doivent respecter l'exemplarité des organismes de l'Administration relativement à l'utilisation, à la promotion, au rayonnement et à la protection de la langue française;

Considérant qu'il appartient à la personne qui exerce la plus haute autorité administrative (le directeur général) de prendre les moyens nécessaires pour que l'organisme satisfasse aux obligations auxquelles il est tenu en vertu de la Charte, dont de veiller à l'application de la Politique linguistique de l'État (PLE) et au respect de l'exemplarité de l'État (art. 29.9 de la Charte);

Considérant que chaque organisme municipal devait adopter une directive avant le 1^{er} juin 2023, cependant, le modèle de directive du ministère de la Langue française (MLF) a été publié seulement le 23 mai 2023;

Considérant ainsi, qu'il est normal que la Ville de Scotstown n'ait pas encore adopté de directive;

POUR CES MOTIFS,

2023-06-276

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le 1^{er} juin, le ministère prendra la directive générale pour les organismes municipaux qui ne l'auront pas fait (art. 29.18 de la Charte), dont la Ville de Scotstown;

Que La Ville de Scotstown doit respecter la directive générale du ministère à compter du 1^{er} juin.

ADOPTÉE

5.5 Bureau municipal – Enregistreur pour système de caméra (résolution)

Considérant qu'une mise à jour de l'enregistreur pour le système de surveillance des caméras à l'Hôtel de Ville doit être faite;

2023-06-277

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate l'entreprise Alarme CSDR pour faire la mise à jour des équipements pour le système de surveillance par caméra à l'Hôtel de Ville au montant de 1 559 \$ plus les taxes selon l'estimation no. 10105 en date du 28 mars 2023.

ADOPTÉE

5.6 Soirée reconnaissance des finissants : date – remise de bourses - budget (résolution)

2023-06-278

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal participe conjointement avec la Municipalité du Canton de Hampden pour la soirée reconnaissance aux finissants ainsi que la remise du certificat épargne-étude nouveau-né 2022. Une date sera fixée d'un commun accord.

Le conseil municipal de la Ville de Scotstown remet une bourse à chacun des finissants qui aura obtenu son certificat d'études secondaires et qui en aura remis la preuve à la municipalité.

ADOPTÉE

5.7 Prochaine rencontre avec le Conseil jeunes Scotstown – 5 septembre 2023 à 18 h (résolution)

Considérant que le conseil municipal a créé un Conseil jeunes de Scotstown par l'adoption de la résolution 2023-05-222 ayant pour mandat la participation des jeunes de Scotstown pour informer les membres du conseil les projets qu'ils aimeraient dans la municipalité;

Considérant que les jeunes de Scotstown ont été invités à venir rencontrer les membres du conseil au début de la séance du mois de mai 2023 et que le conseil a stipulé qu'une deuxième rencontre aurait lieu au cours des prochains mois;

2023-06-279

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal invite les jeunes de Scotstown à une deuxième rencontre dans le cadre de la création d'un Conseil jeunes, le mardi 5 septembre

2023 à 18 h, soit une rencontre précédant la séance mensuelle du conseil municipal.

Les jeunes seront invités à faire part aux membres du conseil des activités qu'ils aimeraient avoir à Scotstown.

ADOPTÉE

5.8 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : juin 2023

Considérant que des rencontres, formations, webinaires et autres peuvent avoir lieu au cours du mois de juin et qui sont d'intérêts pour des dossiers en cours ou pour obtenir des informations pour des projets;

2023-06-280

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale participent aux rencontres, formations, webinaires et autres qui ont un lien avec les dossiers en cours, leurs comités ou toutes nouvelles lois, obligations et directives par des instances gouvernementales et/ou organismes régionaux.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Candidat pompier (résolution)

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown désire offrir à ses citoyens un service de qualité ;

ATTENDU la recommandation de M. René Charron, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

2023-06-281

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'ENGAGER Monsieur Frederick Valade à titre de candidat pompier pour le service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

Monsieur Valade devra suivre la formation POMPIER 1 dans le délai exigé par le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal de la Loi sur la sécurité incendie. Les informations seront fournies à Monsieur Valade.

La Ville de Scotstown s'engage à payer les frais d'inscription de la formation, le temps et les frais reliés à cet engagement à même le budget courant de la municipalité.

ADOPTÉE

6.1.2 Rapport des purges des bornes incendie et recommandations

Entendu la réception du rapport des purges du réseau d'aqueduc réalisé dans la soirée du 16-05-2023 et 17-05-2023 par la firme Aquatech et l'employé municipal des travaux publics;

Considérant que le rapport a été remis aux membres du conseil;

2023-06-282

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent le rapport.

ADOPTÉE

6.1.2.1 Travaux en régie (résolution)

Considérant le rapport reçu à la suite des travaux de purge du réseau d'aqueduc et les recommandations inscrites pour certains travaux ;

2023-06-283

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les travaux suivants soient effectués par l'employé municipal des travaux publics :

- Localiser visuellement et mettre à vue toutes les vannes d'isolements de chaque borne-fontaine et faire la vérification du fonctionnement de celle-ci. Nous avons constaté que plusieurs vannes sont cachées sous le gazon.

De même que localiser toutes les bornes d'entrée de service résidentiel.

- Vérifier le fonctionnement de la vanne d'isolement de la borne-fontaine no. 11 et no. 12.

- Effectuer la vidange des bornes-fontaines après chaque purge de réseau afin de prolonger la durée de vie des pièces internes des bornes-fontaines (réduire la corrosion).

ADOPTÉE

6.1.2.2 Vérification et réparation des bornes incendie (résolution)

Considérant le rapport reçu à la suite des travaux de purge du réseau d'aqueduc et les recommandations inscrites pour la vérification de certaines bornes incendie ;

2023-06-284

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les services de la firme BF Tech soient requis pour les travaux de réparation suivants :

. La restauration de la borne-fontaine no. 7 (de priorité 2) ;

. Faire inspecter les bornes-fontaines suivantes : 3, 15,16,17, 18,19, 26, 27, 28 et 35 (tous de priorité 5).

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Travaux :

7.1.1 Chemin Dell - Rechargement (résolution)

2023-06-285

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate l'entreprise Transport Guillette pour des travaux de rechargement sur le chemin Dell pour l'achat et le transport de gravier, soit une dizaine de voyages de gravier approximativement.

ADOPTÉE

7.1.2 Travaux drainage et érosion provenant de la rue Coleman : location machineries et achat de matériaux granulaires et fournitures (résolution)

Considérant que lors de fortes pluies ou la fonte des neiges rapide provoquent une forte accumulation d'eau et engendrent de l'érosion des terrains riverains;

Considérant qu'il est essentiel de canaliser l'eau par des infrastructures permanentes et d'effectuer les travaux nécessaires ;

2023-06-286

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de l'entreprise Transport Guillette pour la location de machineries lourdes et l'achat et le transport des matériaux granulaires nécessaires pour les travaux d'excavation et d'installation de ponceaux ;

Que l'achat de ponceaux et de collets soit effectué auprès de la compagnie Ponceau Courval, soit :

. 1 ponceau plastique 1050 mm

. 2 collets

. 1 coude 45' 1050 mm

Et toutes autres matériaux ou fournitures nécessaires pour les travaux ;

ADOPTÉE

7.1.3 Travaux de pavage (résolution)

2023-06-287

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande d'estimation soit faite auprès de la compagnie Pavage des Cantons pour des travaux de pavages à divers endroits sur le réseau routier dans le périmètre urbain.

ADOPTÉE

7.1.4 Travaux rue Albert : réfection du trottoir (résolution)

Considérant que des travaux de pavage seront effectués au cours des prochaines semaines sur la rue Albert dans le cadre du dossier de la MRC du Haut-St-François pour un programme d'aide financière du Ministère des Transports pour la réfection de la route Albert ;

Considérant que le trottoir longeant une partie de la rue Albert est sous la gestion de la Ville de Scotstown;

Considérant que l'état du trottoir actuel est endommagé à plusieurs endroits et l'entretien l'hiver est difficile;

Considérant que la MRC du Haut-St-François a obtenu une estimation de coût pour la réfection complète du trottoir dans la demande d'appel d'offres pour les travaux de pavage de la rue Albert;

2023-06-288

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte l'estimation pour la réfection du trottoir dans la soumission que la MRC du Haut-St-François a obtenue pour les travaux de pavage de la rue Albert et que les coûts prévus des travaux pour le trottoir sont de 53 551,85 \$ plus les taxes.

Que les travaux seront effectués par la compagnie Lafontaine & Fils (Nantes).

ADOPTÉE

7.1.5 Résidus de vieux fer : procédures pour élimination (résolution)

Considérant que certains biens meubles ne sont plus requis ou doivent être remplacés, la Ville doit mettre en œuvre la méthode jugée la plus rentable pour leur aliénation;

Considérant que la Loi sur les Cités et Villes stipule que la cession à titre gratuit ne peut être faite qu'au profit du gouvernement, de l'un de ses ministres ou organismes, d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une commission scolaire ou d'un organisme à but non lucratif;

2023-06-289

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Jocelyne Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que selon la quantité et la nature de ces biens, une approbation du Conseil municipal sera requise pour la disposition de tous biens lui appartenant.

Une liste détaillée devra être préparée et remise au conseil municipal des biens à disposer.

La disposition de biens inutiles appartenant à la ville pourra faite par la vente sur invitation, vente publique, encan ou la mise au rebut (radiation) lorsque des biens municipaux n'ont plus aucune valeur, sont inutilisables, ne peuvent être économiquement réparés ou recyclés et qu'il n'existe aucune autre façon de s'en départir, ceux-ci sont alors mis au rebut ou au recyclage et radiés des inventaires, le cas échéant.

ADOPTÉE

7.1.6 Vérification pour état d'arbres (chemin Victoria Ouest) (résolution)

Considérant qu'une demande verbale a été faite au bureau municipal pour la vérification et l'état de deux (2) arbres sur le chemin Victoria Ouest, près de la résidence située au no. 108 ;

2023-06-290

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate Monsieur Martin Valcourt, conseiller, de procéder à une vérification de l'état des arbres;

Qu'à la suite de la vérification, si l'état des arbres peut être dangereux qui pourrait provoquer leur chute en raison des conditions climatiques ou autres événements et provoquer des dommages aux bâtiments environnants ou au réseau électrique à proximité, une demande d'estimation sera faite auprès de deux entreprises pour l'abattage;

Que les travaux d'abattage seront autorisés à la suite de la vérification et des estimations reçues pour mandater l'entreprise ayant remis la soumission la plus basse ;

Qu'un suivi sera fait lors de la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 TECQ – Rue de Ditton

8.1.1 Plan de marquage à toutes les intersections (résolution)

Considérant les travaux pour la deuxième couche de pavage sur la rue de Ditton doit être effectuer au cours des prochains jours ;

Considérant que le conseil municipal veut faire effectuer des travaux de marquage sur la chaussée pour la sécurité des piétons;

2023-06-291

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux de marquage pour des couloirs piétons et les traverses piétonnes sur la rue de Ditton selon les informations et estimations reçues par la compagnie EXP.

ADOPTÉE

8.1.2 Travaux : Muret - 39 rue de Ditton (résolution)

Considérant les travaux débutés au cours de l'année 2022 sur la rue de Ditton dans le cadre du Programme TECQ visant les infrastructures pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'égout et les travaux de voirie et qu'ils doivent se terminer au cours des prochaines semaines

Considérant qu'au cours des travaux, il survient des imprévus qui exigent des travaux supplémentaires à traiter sur-le-champ ;

Considérant que les travaux imprévus peuvent affecter des frais supplémentaires ou des crédits;

Considérant que les travaux imprévus sont examinés par les responsables du conseil municipal, soit le comité technique composé de Messieurs Marc-Olivier Désilets, maire, et Martin Valcourt, conseiller;

Considérant que toutes les directives de changements qui surviennent au cours des travaux et qui doivent être effectués immédiatement pour éviter de retarder les manœuvres par les équipes sur le chantier sont évaluées et doivent obtenir les recommandations du comité technique;

2023-06-292

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux d'un muret au 39, rue de Ditton permettant l'écoulement de l'eau de pluie ou lors de la fonte rapide des neiges d'être dirigé et éviter des dommages à la résidence de cet emplacement;

Que le coût des travaux est estimé au montant de :

. Construction du muret : 5 750 \$ plus taxes

. Sciage de la bordure - réalisé à l'automne 2022 : 2 000 \$ plus taxes

Selon le mémo no. M09 de TGC en date du 19 mai 2023

ADOPTÉE

8.1.3 Travaux : Trottoir – 11 rue de Ditton (résolution)

Considérant les travaux débutés au cours de l'année 2022 sur la rue de Ditton dans le cadre du Programme TECQ visant les infrastructures pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'égout et les travaux de voirie et doivent se terminer au cours des prochaines semaines

Considérant qu'au cours des travaux il survient des imprévus qui exigent des travaux supplémentaires à traiter sur-le-champ ;

Considérant que les travaux imprévus peuvent affecter des frais supplémentaires ou des crédits;

Considérant que les travaux imprévus sont examinés par les responsables du conseil municipal, soit le comité technique composé de Messieurs Marc-Olivier Désilets, maire, et Martin Valcourt, conseiller;

Considérant que toutes les directives de changements qui surviennent au cours des travaux et qui doivent être effectués immédiatement pour éviter de retarder les manœuvres par les équipes sur le chantier sont évaluées et doivent obtenir les recommandations du comité technique;

2023-06-293

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux suivants :

. La réfection de l'aménagement paysager du citoyen au 11 rue de Ditton incluant un nouveau trottoir en béton avec un fini balai et conserve la dalle existante en béton au pied de son escalier de bois.

Que le coût des travaux est estimé au montant de :

. Machinerie lourde et Équipement divers, petit outillage et autre matériel de TGC :

. Sciage de la bordure - réalisé à l'automne 2022 : 5 076,50 \$ plus taxes

Selon le mémo no. 10, option 1 de TGC en date du 1^{er} juin 2023

ADOPTÉE

8.1.4 TECQ : Sciage de la bordure devant le 106 rue de Ditton afin d'élargir l'entrée du citoyen (résolution)

Considérant les travaux débutés au cours de l'année 2022 sur la rue de Ditton dans le cadre du Programme TECQ visant les infrastructures pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'égout et les travaux de voirie et doivent se terminés au cours des prochaines semaines

Considérant qu'au cours des travaux il survient des imprévus qui exigent des travaux supplémentaires à traiter sur-le-champ ;

Considérant que les travaux imprévus peuvent affecter des frais supplémentaires ou des crédits;

Considérant que les travaux imprévus sont examinés par les responsables du conseil municipal, soit le comité technique composé de Messieurs Marc-Olivier Désilets, maire, et Martin Valcourt, conseiller;

Considérant que toutes les directives de changements qui surviennent au cours des travaux et qui doivent être effectués immédiatement pour éviter de retarder les manœuvres par les équipes sur le chantier sont évaluées et doivent obtenir les recommandations du comité technique;

2023-06-294

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux suivants :

. Frais pour le sciage de la bordure devant le 106 rue de Ditton afin d'élargir l'entrée du citoyen ;

Que le coût des travaux est estimé au montant de :

. Machinerie lourde et Équipement divers, petit outillage et autre matériel de TGC : 1 292,50 \$ plus les taxes

Selon le mémo no. 8 de TGC en date du 19 mai 2023.

ADOPTÉE

8.2 Travaux à prévoir : réseaux municipaux

8.2.1 Nettoyage des vannes de rues (résolution)

2023-06-295

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise le nettoyage des vannes de rues pour permettre un usage efficace.

Les travaux seront faits par l'entreprise Beauregard environnement.

ADOPTÉE

8.2.2 Réparation : vanne à l'intersection de la rue Osborne et rue du Parc – travaux d'excavation (résolution)

Considérant l'état d'enfoncement de la vanne de rue qui est située sur la rue Osborne près de l'intersection de la rue du Parc causant une dénivellation dans le pavage;

Considérant que l'emplacement de la vanne de rue doit être réparé pour éviter des dommages aux véhicules circulant dans ce secteur ou un risque d'accident pour la circulation en vélos, motos, etc.;

2023-06-296

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux d'excavation pour la réparation de la vanne de rue sur la rue Osborne près de l'intersection de la rue du Parc et l'achat des fournitures nécessaires.

Les travaux seront effectués sous la supervision de l'employé aux travaux publics.

ADOPTÉE

8.2.3 Rue JB-Godin – Excavation pour remplacement de conduites excavation – Location machinerie, matériaux granulaires et fournitures (résolution)

Considérant qu'à la suite d'une vérification par caméra il y a quelques semaines d'une partie des canalisations d'égout sur la rue JB-Godin ;

Considérant qu'il a été constaté que les canalisations d'égout vérifiées étaient écrasées ce qui nuisait à l'écoulement normal des rejets de la résidence no. 50, JB-Godin;

Considérant qu'une estimation des coûts a été demandée;

2023-06-297

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de Transport Guillette pour effectuer les travaux d'excavation et l'achat et le transport des matériaux granulaires nécessaires pour les travaux de remplacement d'une partie des canalisations d'égout près de la résidence no 50, JB-Godin, au montant maximum de deux mille six cent quarante dollars (2 640 \$) plus les taxes.

ADOPTÉE

8.2.4 Rue Osborne – Installation de nouvelles conduites : excavation – Location machinerie, matériaux granulaires et fournitures (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a un terrain situé sur la rue Osborne qui sera mis en vente prochainement;

Considérant que deux terrains devront être branchés aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux pour la construction de résidence et qu'ils sont situés du côté droit au bout de la rue Osborne;

Considérant que les canalisations en grès actuellement dans ce secteur ne sont pas toutes du même côté de la rue et sont vieillissantes ce qui peut provoquer des fuites d'aqueduc ou les problèmes d'écoulement normal d'égout;

Considérant qu'une estimation pour effectuer les travaux d'excavation pour le remplacement des canalisations d'aqueduc et d'égout dans ce secteur a été demandée;

2023-06-298

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de Transport Guillette pour faire les travaux d'excavation et l'achat et le transport des matériaux granulaires nécessaires pour effectuer les travaux de remplacement et prolongement des réseaux municipaux sur la rue Osborne;

Les travaux seront sous supervision de la firme Aquatech et l'employé aux travaux publics sera affecté pour ces travaux.

Le montant maximum de quatorze mille deux cents dollars (14 200 \$) plus les taxes, est accepté selon l'estimation reçue le 29 mai 2023.

ADOPTÉE

8.3 Service intermunicipal LSHLC

8.3.1 Embauche d'un employé (résolution)

Considérant l'entente intermunicipale entre les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la Ville de Scotstown pour les services de collectes des matières résiduelles, recyclables et organiques qui a débuté le 2 janvier 2023;

Considérant que l'employé embauché au cours du mois de décembre à quitter l'emploi sans préavis au cours du mois de mai dernier;

Considérant que ce service requiert l'embauche d'un employé à temps plein pour le poste de chauffeur de camion;

2023-06-299

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown, gestionnaire du Service intermunicipal LSHLC, embauche Monsieur Denis Gaudette à titre de conducteur pour les collectes des matières résiduelles, recyclables et organiques pour les cinq (5) municipalités parties à l'entente;

Que Monsieur Gaudette est à l'emploi depuis le 17 mai dernier à temps plein;

Qu'un contrat de travail établissant les conditions de travail sera signé par Monsieur Guillette et par Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire de la Ville de Scotstown au nom du Service intermunicipal LSHLC.

ADOPTÉE

8.3.2 Rémunération chauffeur temporaire (M. Gaétan Valcourt) (résolution)

Considérant que le camion loué pour la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques devait se rendre au garage situé à Coaticook pour des réparations garanties;

Considérant qu'à la date du rendez-vous ou le camion devait se rendre au garage, l'employé chauffeur a avisé le bureau municipal de son absence dans un court délai avant l'heure du rendez-vous;

Considérant que le rendez-vous au garage ne pouvait être reporté en raison de l'impact sur le calendrier des collectes prévues;

Considérant qu'un chauffeur occasionnel a été recruté pour se rendre au garage de Coaticook avec le camion loué;

2023-06-300

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'embauche temporaire de Monsieur Gaétan Valcourt à titre de chauffeur pour se rendre à Coaticook avec le camion loué pour des réparations garanties.

Le conseil municipal allouera au chauffeur occasionnel la somme de 25 \$ de l'heure de façon contractuelle pour la durée de 6 heures.

Le conseil municipal adressera des remerciements à Monsieur Valcourt pour son temps offert à la ville.

ADOPTÉE

8.3.3 Demande de carte de crédit pour achat de carburant et fournitures (résolution)

Considérant l'entente intermunicipale entre les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la Ville de Scotstown pour les services de collectes des matières résiduelles, recyclables et organiques qui a débuté le 2 janvier 2023;

Considérant que l'achat d'un camion à chargement latéral a été fait pour offrir ce service et que depuis le 2 janvier un camion loué est utilisé;

Considérant que le camion doit circuler 5 jours par semaine pour le service de collectes et devra probablement prendre du carburant à divers endroits selon les circuits;

2023-06-301

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la demande d'une carte de crédit auprès de Desjardins au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) au nom de Monsieur Denis Gaudette, employé.

Que cette carte de crédit serve pour l'achat de carburant pour le camion et de fournitures essentielles pour le Service Intermunicipal LSHLC et que

l'administration municipale sera responsable de procéder au paiement des dépenses effectuées après vérification.

Que la carte de crédit émise au nom de Monsieur Éric Dame qui était l'ancien employé soit annulée.

ADOPTÉE

8.3.4 Remerciements à la Municipalité de Bury : aide par employés (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown est gestionnaire du Service intermunicipal LSHLC pour le service de collecte des matières résiduelles, recyclables et organismes dans cinq (5) municipalités;

Considérant qu'au cours de quelques jours vers le 11 mai 2023, la Ville de Scotstown a pris entente avec la Municipalité de Bury pour obtenir le service de leurs employés pendant deux (2) jours pour effectuer la collecte des matières résiduelles, recyclables et organismes dans cinq (5) municipalités;

2023-06-302

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adresse une lettre de remerciement à la Municipalité de Bury pour leur aide en fournissant des employés qui ont effectué le service de collecte.

Que les citoyens de Scotstown ont remarqué immédiatement le professionnalisme des employés de Bury pour le service de collecte au cours des deux journées.

ADOPTÉE

8.3.5 Demande d'estimation de dalle de béton pour lavage du véhicule (résolution)

2023-06-303

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal étudie la possibilité d'aménager une dalle de béton reliée au réseau d'égout pour le lavage du camion à déchets.

Ce dossier sera discuté lors d'une prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

8.4 Dossier : Demande de la MRC - Modernisation de la collecte sélective et projet de résolution modifié (résolution)

Considérant que le Gouvernement du Québec travaille à moderniser la collecte sélective impliquant plusieurs changements;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François veut entamer une analyse de la collecte sélective pour les 14 municipalités de son territoire pour connaître les options de regroupement;

2023-06-304

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal vote contre l'adoption de la résolution demandée par la MRC du Haut-Saint-François dans le but de se joindre au regroupement pour effectuer une analyse de la collecte sélective.

ADOPTÉE

8.5 Attestation d'assainissement municipal – Aide technique d'Aquatech (résolution)

Considérant que dans le cadre de la délivrance des attestations d'assainissement municipales, le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a contacté la Ville de Scotstown dans le cadre concernant un projet d'attestation d'assainissement municipal (Préavis) qui a été délivré à la Municipalité dans le but de déterminer les conditions, les restrictions et les interdictions applicables à l'exploitation de vos ouvrages d'assainissement;

Considérant que plusieurs documents contenant différentes informations sont transmises pour vérification, soit :

- a. Une fiche pour le calcul des apports industriels;
- b. Une fiche pour l'obtention des coordonnées géographiques des ouvrages;
- c. Une fiche concernant le schéma de procédé;
- d. Un bordereau de transmission de la mise à jour du DOMAEU.

2023-06-305

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate Madame Monique Polard, directrice générale, responsable de ce dossier et qu'elle sera accompagnée par la technicienne de la firme Aquatech, responsable des réseaux municipaux pour faire le suivi et la vérification des informations pour la transmission au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des Parcs.

ADOPTÉE

8.6 Dossier : Résolution demandée par la MRC : Adhésion au projet de regroupement d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques (résolution)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités d'Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, d'East Angus, de Hampden, de La Patrie, de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Scotstown, de Weedon et de Westbury désirent présenter un projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-306

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Scotstown s'engage à participer au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et à assumer une partie des coûts, sous forme de temps ressources humaines ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme

responsable du projet.
ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Étude pour autorisation dans le cadre du REAFIE-VA (résolution)

Considérant que le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (Q-2, r. 17.1; REAFIE) du gouvernement provincial vise à préciser l'encadrement des activités soumises à une autorisation ministérielle, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

Considérant qu'il présente le classement des activités selon le [niveau de risque environnemental](#) et détaille les conditions à remplir pour qu'une activité soit admissible à une déclaration de conformité ou à l'exemption d'une autorisation;

Considérant que le REAFIE prévoit également :

- les modalités applicables à certains processus liés aux autorisations ministérielles (cession, cessation et révocation) et aux déclarations de conformité (situations nécessitant un avis au ministre et date limite de début des travaux);
- les renseignements à transmettre pour les [demandes d'autorisation](#) et les [déclarations de conformité](#);

2023-06-307

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal étudiera si des projets de développement sur le territoire de la Ville de Scotstown respectent les critères du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (Q-2, r. 17.1; REAFIE) pour leur implantation ou aménagement.

ADOPTÉE

9.2 Projet de construction résidence sur la rue Gordon et façade sur la rue publique et demande estimation des coûts pour le prolongement du réseau électrique (résolution)

Considérant que les propriétaires du lot 4 773 938 souhaitent construire une résidence sur la partie de la rue Gordon qui n'est pas terminée actuellement ;

Considérant que le terrain pour la construction d'une résidence doit avoir une façade approximative de 9,33 mètres ce qui n'est le cas en date d'aujourd'hui;

Considérant que le réseau électrique devra être prolongé;

2023-06-308

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande des estimés pour les travaux suivants :

. Travaux de construction de l'infrastructure de la rue Gordon à partir de la ligne de lot entre les lots 4 773 053 et 4 773 938 du Cadastre du Québec sur une longueur de 50 pieds incluant les fossés si nécessaire;

. La partie de la rue Gordon qui sera construite sur une longueur de 50 pieds sera en gravier;

. Que des informations soient prises auprès d'Hydro Québec pour prolonger le réseau électrique d'un poteau à partir du dernier poteau existant;

. Que les réseaux municipaux seront prolongés jusqu'à la ligne du lot 4 773 938 et que les propriétaires seront responsables à leurs frais des travaux s'ils souhaitent le prolongement des réseaux sur la propriété respective jusqu'à la future résidence.

ADOPTÉE

9.3 Projet de lotissement – Lot 4 774 133 – (165 rue de Ditton) – Fonds de parc (résolution)

Ce point est discuté ultérieurement.

9.4 Résolution demandée par la MRC : FRR Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale - Projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste (résolution)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste, dans le cadre de l'aide financière ;

ATTENDU QUE dans l'éventualité que l'analyse soit concluante et que le service d'urbanisme soit démarré, il fonctionnera selon un financement utilisateur /payeur ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-309

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- Le conseil de [nom de la municipalité qui adopte la résolution] s'engage à participer au projet de [d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste et à assumer une partie des coûts sous forme de temps ressources humaines ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de MRC du Haut-Saint-François, organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

9.5 Suivi des dossiers d'inspection – 71 rue Albert (résolution)

Considérant la résolution 2023-04-197 adoptée le 4 avril 2023 stipulant :

QUE le conseil municipal de Scotstown accorde un délai de 30 jours au propriétaire afin de remettre sa décision sur les options données ci-dessous ainsi que sa demande de permis.

- Remettre la résidence en bon état en nous fournissant un rapport d'expert sur les travaux à effectuer et que les travaux soient faits dans les 6 mois suivants la remise du permis de rénovation.
- Procéder à la démolition de la résidence et d'effectuer tous les travaux et le nettoyage des débris dans les 3 mois suivants la remise du permis de démolition;

Considérant que le propriétaire a remis le rapport d'expert préparé par Jessy Béliveau, Inspecteur de bâtiment de l'entreprise Inspection de bâtiment Béliveau (Sherbrooke) sur les travaux à effectuer ce qui indique que le propriétaire s'engage à faire tous les travaux indiqués dans le rapport dans une période maximum de 6 mois;

2023-06-310

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fixe un délai de 6 mois au propriétaire pour effectuer tous les travaux au complet indiqués dans le rapport d'expert préparé par Jessy Béliveau, Inspecteur de bâtiment de l'entreprise Inspection de bâtiment Béliveau (Sherbrooke).

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Autorisation vente de boisson par les Loisirs Hampden-Scotstown à la Fête de la Pêche et la Fête nationale du Québec au Parc Walter-MacKenzie (résolution)

2023-06-311

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'autorisation remise au Comité des Loisirs Hampden-Scotstown de la demande de permis pour la vente de boisson pour la Fête de la Pêche et autorise également la demande de permis pour la vente de boisson pour la Fête nationale du Québec.

Ces deux festivités se déroulent au Parc Walter-MacKenzie.

ADOPTÉE

10.2 Travaux au Parc Walter-MacKenzie, Le Petit Écossais, bloc sanitaire, Camping de la rivière étoilée

10.2.1 Parc Walter-MacKenzie : relocalisation du quai (résolution)

Considérant qu'un quai mobile appartenant à la ville est installé tous les ans au Parc Walter-MacKenzie à la descente de bateau;

Considérant que la Société de Développement de Scotstown-Hampden est gestionnaire des locations d'embarcations au Parc Walter-MacKenzie et demande que le quai soit déplacé de l'autre côté de la descente de bateau dans le but de le rendre plus efficace ;

2023-06-312

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le déplacement du quai et l'employé aux travaux publics se rendra sur les lieux pour fournir l'aide aux employés de la Société de Développement de Scotstown-Hampden.

ADOPTÉE

10.2.2 Petit Écossais : Réparations dans le bâtiment (résolution)

Considérant que le bâtiment situé au 11, rue du Parc, est la propriété de la Ville de Scotstown et qu'une entente est intervenue avec la Société de Développement de Scotstown-Hampden pour la gestion de ce bâtiment;

Considérant que la ville est responsable d'une partie de l'entretien du bâtiment;

Considérant que des travaux de réparation doivent être faits à certains endroits du bâtiment, soit : porte, fenêtre, etc.

2023-06-313

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux suivants :

- . Les portes avant près de la cuisine et la porte arrière ne ferment pas correctement;
- . La fenêtre de la porte de la cuisine ne barre pas, les serrures sont brisées, il faut les réparer ;
- . Il y a un trou dans la salle de bain arrière causé par une infiltration d'eau, il faut réparer le plafond ;
- . Les deux séries de lumières au plafond au sous-sol partie gauche ne fonctionnent pas malgré que les lumières aient été changées, il faut réparer ou changer les fixtures (luminaires);
- . La barre de feu pour la porte arrière ne permet pas la porte d'ouvrir de l'extérieur ;

Que demande soit faite à une personne qualifiée pour faire les travaux et la ville sera responsable de payer les coûts.

ADOPTÉE

10.2.3 Bloc sanitaire : travaux plomberie et robinets (résolution)

Considérant que le bloc sanitaire situé au parc Walter-MacKenzie, est la propriété de la Ville de Scotstown et qu'une entente est intervenue avec la Société de Développement de Scotstown-Hampden pour la gestion de ce bâtiment;

Considérant qu'il y a un écoulement d'eau anormal dans le bloc et qu'il est important de faire la réparation le plus rapidement possible;

2023-06-314

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de l'entreprise Bell-eau-clerc (Lac Mégantic) pour faire les travaux et réparations nécessaires pour corriger la situation et éviter toutes fuites d'eau.

ADOPTÉE

10.2.4 Camping de la rivière étoilée : compteur d'eau (résolution)

2023-06-315

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de l'entreprise Bell-eau-clerc (Lac Mégantic) pour faire la vérification du compteur d'eau installé pour le Camping de la rivière étoilée au Parc Walter-MacKenzie et les réparations nécessaires ou le remplacement.

ADOPTÉE

10.3 Abri-bois – Travaux électriques pour repositionner les prises de courant (résolution)

Considérant les travaux effectués l'an dernier à l'abri-bois et que les prises de courant n'ont pas été replacées sur la structure du bâtiment;

Considérant que les prises de courant sont nécessaires lors d'activités ou festivités au parc Walter-MacKenzie;

2023-06-316

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de l'entreprise Philippe Mercier Électricien (Lac Mégantic) pour les travaux d'installation des prises de courant sur la structure de l'abri-bois.

ADOPTÉE

10.4 Discussion pour local pour les activités de la Relève du Haut-Saint-François (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown fournit un local situé au 24 rue Hope à l'organisme La Relève du Haut-Saint-François pour les activités offertes aux familles;

Considérant que la Ville de Scotstown étudie certaines options pour l'occupation des locaux et bâtiments appartenant à la municipalité;

2023-06-317

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une rencontre ou discussion soit entreprise avec la personne responsable de l'organisme La Relève du Haut-Saint-François au sujet de l'occupation du bâtiment situé au 24 rue Hope à Scotstown.

ADOPTÉE

10.5 L'ultra-trail du Mont-Mégantic (80km) le 8 juin 2024 entre 6 h et 21 h (résolution)

Considérant la réception le 26 mai 2023 d'une correspondance de l'organisme Marathon Mont Mégantic demandant la possibilité d'utiliser le camping de la rivière étoilée pour la tenue du départ et arrivée de l'ultra-trail du Mont-Mégantic (80km) le 8 juin 2024 entre 6 h et 21 h;

Considérant que cet événement requiert le stationnement et un espace avant le sentier. L'organisme aura un animateur, mais pas de musique;

Considérant que les informations reçues pour la tenue de cet événement indiquent que :

. Le nombre de personnes sur place; 200 participants (ils seront partis à 6 h et reviendront à comptes gouttes entre 15 h et 21 ;

. Le nombre et le genre de véhicules sur place; une centaine de véhicules (voitures, quelques VUS et camion) répartie dans les stationnements disponibles de Scotstown. 2 véhicules d'urgence également à l'arrivée/départ;

. Les installations ou équipements qui seront installés (tables, chapiteau, etc.) : une arche, un tapis de chronométrage, 5 tables et 5 tentes;

2023-06-318

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil donnent leur accord à la tenue de l'ultra-trail du Mont-Mégantic (80km) le 8 juin 2024 entre 6 h et 21 h;

Que la Société de Développement de Scotstown-Hampden sera mise au courant de cet événement.

ADOPTÉE

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

11.1 Démarche auprès de la FQM et de l'UMO – Intervention relativement aux retards des dépôts des états financiers (résolution)

ATTENDU QUE les municipalités du Québec doivent transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 15 mai de chaque année, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe;

ATTENDU QUE cette reddition de compte constitue un incontournable pour toutes les municipalités et villes du Québec, d'abord envers les citoyens, puis pour le MAMH par qu'elle sert à établir les montants auxquels les municipalités ont droit à travers différents programmes et/ou subventions;

ATTENDU QUE les municipalités retardataires sont souvent mal perçues par le gouvernement qui peut dans certains cas retarder les compensations tenant lieu ou les remboursements TVQ, privant les municipalités de liquidités;

ATTENDU QUE les municipalités retardataires sont souvent mal perçues par les marchés financiers, ce qui pourrait également se traduire par une « hausse des coûts d'emprunts »;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec qui a déposé en mars 2022 un rapport dédié à la transmission des rapports financiers indique que les municipalités les plus tardives comptent moins de 1 000 habitants;

ATTENDU QU'effectivement, les municipalités les plus touchées traversent une crise sans précédent avec des directions municipales à bout de souffle, épuisées, avec des départs à la retraite ou l'embauche d'un remplaçant ou d'une remplaçante devient une opération délicate;

ATTENDU QUE les plus petites municipalités en région ne peuvent souvent pas compter sur du personnel compétent en matière de comptabilité municipale et que dans ce contexte, le travail des vérificateurs et auditeurs devient plus complexe;

ATTENDU QUE sur les 216 municipalités jugées non conformes, plus de 70 comptent moins de 1 000 habitants reflétant cette dure réalité;

ATTENDU QUE certaines régions du Québec semblent plus frappées que d'autres notamment le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, l'Outaouais et la Montérégie;

ATTENDU QUE dans son rapport de mars 2022, jamais la Commission municipale n'a tenu compte de la disponibilité de formes de vérificateurs comptables ou de leur présence en région;

ATTENDU QU'en plus de la lacune liée à la présence de cabinets comptables en milieu rural, ces derniers doivent actuellement conjuguer avec une pénurie de main-d'œuvre qualifiée avec comme résultats, qu'ils doivent mettre un terme à beaucoup de relations d'affaires;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de petite taille ayant vécu le remplacement d'une direction générale créant un impact sur la gestion comptable, sont délaissées par les cabinets comptables, ces derniers préférant se concentrer sur les municipalités plus peuplées et plus stables;

ATTENDU QUE dans ce contexte la MAMH ne devrait pas pénaliser les municipalités délaissées par les cabinets comptables par qu'elles ne sont pas responsables du retard;

ATTENDU QU'à l'inverse, la majorité des municipalités ayant pu produire et transmettre leurs états financiers dans les délais ont subi une hausse marquée des tarifs des vérificateurs, souvent près du double des coûts habituellement facturés;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-319

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE :

- Le conseil de la Ville de Scotstown demande à la FQM et à l'UMQ d'inscrire ce sujet majeur à l'ordre du jour du prochain Congrès annuel;
- La FQM et l'UMQ débattent de cette crise sans précédent avec le MAMH afin de trouver une solution pour que les plus petites municipalités reçoivent un traitement correspondant à leur situation et réalité, afin qu'elles ne soient plus pénalisées parce qu'elles ne trouvent pas de cabinets comptables;
- La FQM et l'UMQ se penchent urgemment sur cette problématique frappant les municipalités rurales en leur proposant une alternative ou un accompagnement comptable approprié;
- La Ville de Scotstown transmet cette résolution à toutes municipalités visées et qualifiées « retardataires » dans le rapport de mars 2022 en leur demandant de faire parvenir cette résolution à la FQM et l'UMQ;
- La Ville de Scotstown transmette également cette résolution à la MRC du Haut-Saint-François, ainsi que cette dernière l'appui dans sa démarche auprès de la FQM et de l'UMQ.

ADOPTÉE

11.2 **Ami du ciel étoilé - Désignation de l'Hôtel de Ville (résolution)**

Considérant la réception le 5 juin dernier d'une correspondance par voie électronique de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont Mégantic annonçant que le bâtiment situé au **101 Chemin Victoria Ouest, à Scotstown**, présente un éclairage extérieur hors pair et en accord avec les normes de protection en vigueur. Il a été ciblé, par notre équipe, pour recevoir la [désignation Ami du ciel étoilé](#);

Considérant que cette certification est le fruit d'une collaboration entre la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic et ses partenaires de la ville de Sherbrooke, de la MRC du Granit et de la MRC du Haut-Saint-François;

Considérant que l'intérêt de la désignation Ami du ciel étoilé pour votre entreprise/organisation :

- **Souligner votre engagement** pour la protection de l'environnement nocturne et la qualité de vie des résidents de votre communauté.
- **Afficher votre certification** auprès de votre clientèle avec la trousse d'affichage qui vous sera remise et démontrer ainsi la capacité de votre entreprise à allier ses besoins commerciaux avec une réduction de la pollution lumineuse.
- Une **mise en valeur sans frais de votre entreprise** sur notre [carte interactive Ami du ciel étoilé](#) et différents médias sociaux ([exemple](#)) en plus de la diffusion dans les médias traditionnels.

2023-06-320

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal sont fiers de l'obtention reçue pour la désignation « Ami du ciel étoilé » par la Réserve internationale de ciel étoilé du

Mont Mégantic et procédera à la mise en place des étapes pour recevoir votre désignation, soit :

1. Manifestez votre intérêt en répondant à ce courriel par l'affirmative.
2. Nous viendrons en personne vous remettre la trousse de mise en valeur.
3. Nous mettrons le 101 Chemin Victoria Ouest, Hôtel de ville sur nos plateformes pour augmenter votre visibilité.

ADOPTÉE

2023-06-321

11.3 Numéros civiques pour appartements au 50 Victoria Ouest (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal attribue spécifiquement les numéros civiques aux appartements de l'immeuble situé au 50, du chemin Victoria Ouest ainsi :

Quand on regarde le bloc du bureau de poste

- . No 1 qui était le A auparavant (en haut à gauche);
- . No 2 qui était le B auparavant (en haut à droite);
- . No 3 (en bas à gauche);
- . No 4 (en bas à droite).

ADOPTÉE

2023-06-322

11.4 Numéro civique – Ajout de logement : 105 de Ditton (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal attribue le numéro civique 105, rue de Ditton au deuxième et nouveau logement dans l'immeuble du 103, rue de Ditton à la suite d'un permis de rénovation.

ADOPTÉE

2023-06-323

11.5 Modification de la date de l'atelier du mois de juin (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la date de l'atelier prévue le 27 juin prochain est conservée.

ADOPTÉE

2023-06-324

11.6 Garage municipal : travaux d'électricité et arrêt de neige (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de Philippe Mercier Électricien (Lac Mégantic) pour des travaux au garage municipal au réseau électrique.

Les travaux visent à sécuriser les fils électriques raccordant le garage municipal à la remise arrière au garage municipal dans le but d'éviter des dommages qui pourraient être causés par la chute de la neige et/ou la glace qui proviendrait du toit du garage.

ADOPTÉE

11.7 Marquage des espaces de stationnement sur Victoria Ouest (résolution)

Considérant que le conseil municipal veut que le marquage des espaces de stationnement soit effectué sur le chemin Victoria Ouest;

2023-06-325

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations soient prises auprès de compagnies effectuant le marquage de la chaussée pour obtenir une estimation pour les travaux de marquage des espaces de stationnement sur le chemin Victoria Ouest advenant que la compagnie TGC de peut faire les travaux par la même compagnie qui effectuera le marquage sur la rue de Ditton.

ADOPTÉE

2023-06-326

11.8 Mandat pour surveillance des travaux rue De Ditton (résolution)

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce point est reporté.

ADOPTÉE

11.9 Maison des Jeunes – Diverses demandes pour le local (à l'étude)

Attendu que le responsable d'Animation Jeunesse et de la Maison des jeunes de Scotstown a transmis certaines demandes au conseil municipal pour le nouveau local qui leur ai assigné dans l'Hôtel de Ville;

2023-06-327

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'une rencontre avec le responsable d'Animation Jeunesse et l'animateur de la Maison des jeunes de Scotstown ait lieu dans les prochaines semaines pour discuter des demandes reçues.

ADOPTÉE

11.10 Comité des Loisirs Hampden-Scotstown – Demandes (à l'étude)

Considérant la réception le 5 juin 2023 par voie électronique d'un message du Comité des Loisirs Hampden-Scotstown indiquant ceci :

Le comité des loisirs avons reçu une demande de la part de la FADOC afin de récupérer leurs matériels suite à la dissolution de leur comité. Afin de pouvoir libérer le local des mains agiles de l'équipement de la FADOC nous avons besoin de procéder à une réorganisation de notre local principal au sous-sol de l'hôtel de ville. Plusieurs objets et/ou meubles sont dans le local depuis plusieurs années sans qu'on en aille l'utilité. Nous aimerions avoir la permission de sortir tout c'est objet du local.

Merci

photo1, table base style salon

photo 2, panier de basketball

photo 3 radio et haut-parleur

photo 4 meuble en métal 2 porte, 2 tiroir

photo 5 four

photo6 frigidaire

photo7 dessus de table en bois blanc et rond

photo 8 table rectangulaire non pliable

photo9 table carré

photo 10 séparateur de pièce

photo 11-12 peinture et rouleau

photo 13 bureau de travail couleur bois a roulette

photo 14 bureau de travail tiroir violet

photo 15 dessus de table rond couleur bois

photo 16 lots de boîte carton environ 8 pieds de haut

Considérant que l'organisme la Maison des jeunes déménagera de local dans les prochains jours;

2023-06-328

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise le déplacement des objets qui ne sont pas utiles pour le Comité Loisirs Hampden-Scotstown dans le local qui était occupé par la Maison des jeunes, dès que ceux-ci auront vidé le local.

Un suivi sera fait avec les responsables de la Maison des jeunes pour savoir la date que le local sera vide afin d'informer les responsables du Comité Loisirs Hampden-Scotstown.

ADOPTÉE

11.11 Demande d'estimé pour abattage arbres - 108 chemin Victoria Ouest (résolution)

Ce point a été discuté précédemment.

11.12 Fonds de parcs – Lot 4 774 133 du Cadastre du Québec (résolution)
Acceptation pourcentage FPTJ – Création des lots 6 571 717 à 6 571 722

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 774 133 a déposé une demande de permis de lotissement en vue de subdiviser le lot ci-haut en six lots (6 571 717 à 6 571 722) tel qu'illustré dans le plan cadastral préparé par Alain Harel A-G, à la minute 4370;

CONSIDÉRANT QUE le plan présenté est conforme au règlement de lotissement 350-06 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale faisant l'objet de la demande de permis de lotissement est assujettie à une redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 350-06 prévoit à l'article 4.4, que le pourcentage de la valeur du terrain à verser en paiement est fixé à 5%;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement prévoit à l'article 4.4, que la valeur du terrain devant être cédé peut être établie selon la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain composé du lot 4 774 133 inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité est de 63 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer est établi en multipliant 5% de la valeur du terrain par le facteur comparatif de 1.25;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-329

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le montant pour la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux pour la création des lots 6 571 717 à 6 571 722 s'élève à 3 950 \$.

ADOPTÉE

11.13 Fonds de parcs – Lots 4 773 938 et 6 549 801 du Cadastre du Québec (résolution)

Acceptation pourcentage FPTJ – Création des lots 6 549 792, 6 549 793, 6 549 794, 6 549 795, 6 549 796, 6 549 797, 6 549 798, 6 549 799, 6 549 800 et 6 549 801

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 4 773 938 et 5 556 422 a déposé une demande de permis de lotissement en vue de les remplacer par les lots 6 549 792 à 6 549 801, tel qu'illustré sur le plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Robert Rioux, à la minute 11034 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan présenté est conforme au règlement de lotissement 350-06 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale faisant l'objet de la demande de permis de lotissement est assujettie à une redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 350-06 prévoit à l'article 4.4, que le pourcentage de la valeur du terrain à verser en paiement est fixé à 5 % ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement prévoit à l'article 4.4, que la valeur du terrain devant être cédé peut être établie selon la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain composé des lots 4 773 938 et 5 556 422 inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité est de 113 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer est établi en multipliant 5 % de la valeur du terrain par le facteur comparatif de 1.25 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-330

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le montant pour la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux pour la création des lots 6 549 792 à 6 549 801 s'élève à 7 112,50 \$.

ADOPTÉE

11.14 Journal L'Événement

Une information a été diffusée dans l'édition du journal communautaire L'Événement au sujet de la possible fermeture et arrêt du journal après le mois d'août prochain en raison du manque de bénévoles.

La recherche de bénévole pour la continuité du journal doit être mise en place.

11.15 Vacances de la directrice générale (résolution)

2023-06-331

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte les dates demandées par la directrice générale pour deux semaines de vacances, soit :

. Semaine du 10 juillet 2023;

. Semaine du 24 juillet 2023.

ADOPTÉE

11.16 Carte de crédit – Employé aux travaux publics

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

Considérant que l'employé aux travaux publics doit faire l'achat de carburant pour le véhicule et les divers outils pour l'entretien des terrains appartenant à la Ville de Scotstown;

2023-06-332

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la demande d'une carte de crédit auprès de Desjardins au montant de cinq cents dollars (500 \$) au nom de Monsieur Patrick Lauzon;

Que cette carte de crédit serve pour l'achat de carburant pour le véhicule et les divers outils pour l'entretien des terrains appartenant à la Ville de Scotstown et que l'administration municipale sera responsable de procéder au paiement des dépenses effectuées après vérification.

Que la carte de crédit émise au nom de Monsieur Marc Duchesneau qui était l'ancien employé soit annulée.

ADOPTÉE

11.17 Aucun sujet n'est ajouté à ce point.

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

13. Levée de la séance (résolution)

2023-06-333

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale